

SYNDICAT NATIONAL

des MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS

des HOPITAUX NON UNIVERSITAIRES

Délégué Régional de la CHG

Docteur E. GIRAUD

Délégué Régional Vice-Président

Centre Hospitalier 57126 THIONVILLE CEDEX

> Tél.: 03.82.55.81.90 Fax: 03.82.55.81.92

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SNMARHNU LE 21 SEPTEMBRE 2001 à 17 H Salle 353

Le Président Michel VIGNIER ouvre la séance en faisant part d'un message du Docteur DUCREUX absent ce jour-là. En substance, il faut absolument « faire le ménage » car on ne pourra faire les restructurations sans changement d'effectif : il faut ce qu'il faut, là où il faut, il faut donc faire le **redéploiement.**

<u>I – L'ANNEE A ETE MOUVEMENTEE</u> : les engagements pris l'an dernier ont avancé de 50 %.

LE REPOS DE SECURITE:

C'était une priorité et nous sommes conscients que notre texte est dépassé et inadapté y compris vis à vis de la réglementation. Le texte du JO n'a pas lieu d'être car l'arrêt Valencia devrait être appliqué depuis novembre 2000.

Les menaces du SNPHAR contre ce texte ont reculé la parution de juin jusqu'à aujourd'hui. Nous disons que ce texte est obsolète mais qu'il a le mérite d'exister : il permet de régulariser vis à vis de la loi ceux qui l'exerçaient dans l'irrégularité.

Ceci n'est pas satisfaisant aussi nous nous sommes attaqués au temps de travail : BRODEUR, VIGNIER, BRECHIGNIAC. Ces gens sont à remercier car ils ont fait preuve d'une grande efficacité. Tous ces textes sont en effet très techniques : comme Danièle GOUMARD sur la formation initiale et continue des IADE ; E. GIRAUD a participé aux négociations sur la démographie et au rapport Nicolas.

Pour OBRECHT, il y a assez d'anesthésistes réanimateurs en France mais ils sont mal répartis. C'est inexact car au Concours National des PH 1 poste sur 2 n'a pas été pris.

Notre ténacité et notre simplicité (l'art de simplifier et de présenter les choses) a été productive. Les syndicats sont reçus avec les collèges et les sociétés savantes pour participer aux discussions nous concernant, ce qui est nouveau.

- Prime de service public exclusif : ce système fonctionne
- Les primes multi-sites : les budgets ne sont pas pérennes, ce fut surtout un effet d'annonce.
- Les primes à recrutement prioritaire : au point mort
- Les PAC : il avait été écrit que tout PAC qui réussissait au concours de PH verrait son poste de PAC transformé en poste de PH sur le poste occupé. En fait, il n'y a pas de poste réservé dans la fonction publique puisque ces postes sont mis au concours. Ainsi dans certains hôpitaux des collègues nommés PH sont partis pour aller en province par exemple et l'argent est allé vers l'activité exclusive.

II – L'AVENIR INTERSYNDICAL ET FEDERAL

<u>Au niveau de la CHG</u>: pour la CHG, nous sommes les gaulois et nous ne voulons pas défendre seulement l'activité syndicale. Nous ne voulons pas seulement dépendre de cette activité syndicale : activité libérale par exemple. Certes nous ne sommes pas contre ce qui n'améliore pas notre qualité de vie mais ce n'est pas notre priorité. Nous demandons que ce ne soit pas la plate-forme prioritaire : l'activité libérale est pour nous hors du temps de travail par exemple.

 $\underline{\text{Au niveau de la CMH : AUBARD}}$: soixante-huitard incohérent, il est souvent avec le gouvernement et contre nous, « en faisant beaucoup de mousse », pour reprendre in-fine nos propositions.

<u>Au niveau du SNPHAR</u>: ils travaillent en ce moment sur la RTT et il y a une forte demande d'action avec dépôt de préavis de grève pour le 28.09.01. On est un peu débordé car on préférait cette action début octobre. Il faut en effet déposer une date commune et se préparer. Tout le monde a été choqué à la dernière réunion car tout le monde a pris connaissance des propositions de l'Etat en cours de séance. Personne ne connaissait ces textes, B. KOUCHNER inclus! La discussion est donc reportée à mardi 25.09.01.

Au niveau du SNMARHNU notre action va se concentrer sur 4 points essentiels :

- 1 Prendre en compte les articles du Code du Travail qui nous concernent pour les inclure dans le statut. Après tout ce n'est pas nous qui avons demandé la loi Aubry, surtout la loi Aubry II.
 - 2 Valoriser le travail de nuit
 - 3 Retraite à 60 ans à taux plein.
 - 4 Redéploiement des personnels en fonction de la charge de travail.

III – RAPPORT FINANCIER : Dr BRECHIGNIAC

- Remerciements à Pierre BLOT, ancien trésorier, pour la tenue des fichiers et l'avance en informatique.
- Nous avons de nombreuses adresses e-mail de PH dans notre fichier. Ceci est unique et nous permet de communiquer en temps réel : 2 333 fiches. Ceci est à continuer par le biais des mandats et des délégués régionaux.
- Cotisations: il y a 300 cotisants et de gros efforts sont à faire au niveau des régions.
 Il y a 68 nouvelles adhésions, mais concurrence importante du SNPHAR sur nos terres. Nous sommes cependant toujours le premier syndicat.
- Les frais de déplacement augmentent pour les délégués régionaux à cause de l'implication de plus en plus importante de collègues habitant loin de Paris (TGV avion). Ceci est compensé par le peu de dépenses de Michel VIGNIER qui se trouve sur Paris, et le peu d'investissements pratiqués par le syndicat.
- Investissements : achat d'ordinateurs, achat de domaines Internet (protection du syndicat) et enfin recours à un professionnel (avocat commun avec le SNARF Me COHEN et « Emmanuelle »).
 - Au niveau du mailing : problèmes d'éditeur à régler
 - Le secrétariat : pas de frais de structure, à prévoir plus tard.
 - Cela explique que nos réserves financières aient augmenté : cf tableau.

Il faut être prudent cependant car nous n'avons qu'un seul ordinateur alors qu'il faut changer l'ordinateur de Danièle et en prévoir un pour le secrétaire adjoint. En effet, l'activité prévisible sera intense en particulier au niveau d'Internet.

Les cotisations sont de 100 Euros pour les cotisations groupées et de 110 euros pour les cotisations individuelles qui toutes sont remises à notre collègue BRECHIGNIAC.

IV – LE POINT SUR LA RTT

- Il est rappelé qu'historiquement aucun syndicat n'a rien sollicité et c'est l'Etat qui est demandeur.
- 1^{ères} propositions en date de fin juin 2001 : la DH avait ces propositions depuis l'été 2001. Il y a eu sûrement un problème de communication car la discussion a été reprise depuis la rentrée par les politiques qui n'avaient pas dû lire ce texte.
- Exclusion du temps de travail : tout ce qui est privé : activité libérale, expertise, après-midi d'intérêt général.
- Nous sommes assimilés aux cadres avec 10 jours de RTT. En fait l'Arrêt VALENCIA aurait dû prendre effet en novembre 2000 ce qui veut dire que la garde fait partie du temps de travail. Cette directive associée à l'Arrêt VALENCIA donne un maximum de 48 heures. Il doit y avoir une phase de mise aux normes puis application de la RTT.

En juin : peu d'avancées des propositions. Nous avons fait alors un travail intersyndical qui a abouti à un compromis à peu près satisfaisant diffusé sur Internet et la Lettre de la CHG.

Spécificités du SNMARHNU: Nous mettons en priorité

- La retraite à 60 ans car cette demande émane de partout.
- La loi AUBRY II: le temps de travail en France est de 44 heures et non de 48 heures. Ce temps de 44 heures nous laisse une marge
- Pénibilité du travail de nuit : la demi-journée de 6 heures, soit 1 700 F pour une période de 12 heures ou 2 demi-journées. Selon ce calcul, on devrait travailler 60 heures + la garde! La remise de ce document technique avait été faite en plus en cours de réunion pour nous donner une proposition en régression par rapport à celle faite il y a trois mois. Il est clair que nous avons claqué la porte dans ces conditions. Une nouvelle réunion doit avoir lieu cette semaine.

On veut donc faire entrer dans notre statut particulier les aspects fondamentaux du Code du Travail français comme les heures supplémentaires, la retraite à 60 ans, les restructurations... C'est au Ministère à nous donner une réponse mais il clair que nous avons besoin du soutien de tous pour négocier. Il faut faire cela avant les élections. Il est dangereux d'accepter les modifications en l'état car nous serions repartis pour 10 années de travail syndical.

V – LE PRESIDENT FAIT DES COMMENTAIRES EXPLICATIFS

sur les points forts que nous avons évoqués. Des discussions s'engagent entre les membres.

- **reprise dans notre statut du Code du Travail français**. En effet, nous sommes dans un statut particulier et spécifique et nous devons y mettre ce qui nous favorise. Si nous acceptons de rentrer dans le livre IX du Code du Travail nous perdrons beaucoup en salaire, bien que notre salaire ne corresponde pas actuellement aux

heures de travail effectuées. Il faut toiletter le statut et inclure les 35H et le travail supplémentaire dedans.

L'Etat doit appliquer la loi AUBRY et en rénovant notre statut y mettre les bases du droit français.

- Retraite à 60 ans à taux plein: le compte-épargne temps (CET) est une bonne chose pour nos jeunes confrères, et il doit se transformer en rente ou en compte pour les ayants-droit en cas de décès ou de handicap. Pour nous il faut améliorer les conditions de travail (repos de sécurité, départ anticipé, etc). Ce CET doit être pris dans l'année pour améliorer les conditions de la vie quotidienne, mais pour ceux qui ont 50 ans ce CET sera de peu d'intérêt. Il est clair donc que CET et retraite à 60 ans sont liés.
- Revalorisation du travail de nuit: comme on ne parle plus de « garde », il faut revaloriser le travail de nuit, sinon tout le monde ne voudra travailler que le jour. Il faut donc une compensation pour la nuit. Beaucoup de syndicats ont repris ce thème et lors de la négociation du 13.09.01 un mauvais texte nous avait été donné. Nous allons reproposer cela à B. KOUCHNER dans la négociation de mardi.

VI – DISCUSSION :

Michel VIGNIER : malgré les différences tout le monde doit se recentrer sur les mêmes propositions. Enfin, nécessité de donner les e-mails pour information en temps réel.

MARTY : quelles sont les actions possibles : une grève plus ponctuelle ou des actions inscrites dans la durée ?

Michel VIGNIER: une action commune avec le SNPHAR avec échange de communiqués de presse et rendez-vous communs chez B. KOUCHNER. Il y a une pression importante pour un mouvement de grève dans les hôpitaux, aux CHU. Il y aurait un dépôt de préavis de grève pour le 28 septembre. D'autre part, il faut attendre les résultats de la négociation de mardi pour prendre acte de cette action.

MARTY: une grève ciblée sur les APD ou l'ambulatoire serait plus efficace car inscrite dans la durée.

- **B. BRECHIGNIAC :** une grève est indispensable pour que l'on puisse se compter.
- **M. VIGNIER** : un e-mail va passer avec des questions posées et un choix à faire sur l'action à développer. IL faudra utiliser les journaux, les médias, etc.
- **J. BRODEUR**: insiste sur le relookage de notre site où nous sommes passés de 30 entrées/jour à 150 entrées faites par des gens qui n'appartiennent pas tous au syndicat.
 - A venir : il faut prévoir 3 revues par an en traitant à chaque fois un problème de fond de pratique professionnelle
 - Forum de discussion : il faut ouvrir un forum de discussion afin que chacun puisse écrire et suivre une discussion en ligne avec des collègues.

- Délégués régionaux : ils doivent contacter les MAR afin de récupérer leur e-mail ce qui permettrait de faire contre-poids à d'autres syndicats d'anesthésistes.

VII – DANIELE GOUMARD ET FORMATION IADE

Le comité d'entente et le syndical des IADE a proposé un projet de formation de ces derniers sans la participation des MAR. Puis intervention du groupe de travail sur la formation médicale initiale du CFAR et syndicat d'IADE. Le groupe de projet du Ministère voyait la participation de 2 MAR seulement contre 30 IADE (DUREUIL et M. LEVY). Nous avons demandé à B. KOUCHNER une participation plus importante des MAR.

A la suite de ces réunions, le comité d'entente (Directrice d'Ecole) demande la formation sur le plan théorique mais aussi des gestes techniques (rachi, etc). Certains directeurs scientifiques sont prêts à démissionner si le texte passe en l'état. L'académie de médecine a respecté les propositions des MAR. Il est demandé de repenser la pratique des anesthésies locorégionales et surtout celles des cathéters artériels : c'est OK pour les KT artériels mais pas pour les autres ALR.

VIII – LES ELECTIONS

Le Docteur GALLOUX est élu au Conseil d'Administration et le Docteur GIRAUD est reconduit au CA.

IX - CONCLUSION

Le Président rappelle les 4 points fors de notre action que nous défendrons cette année :

- application des droits français dans le statut des PH
- valorisation du travail de nuit
- retraite à 60 ans à taux plein
- redéploiement des personnels en fonction de la charge de travail.

Le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19H20.

Docteur E. GIRAUD